



Lettre d'information de la CLE du SAGE Cher amont Juillet 2017



GUIDE DE LECTURE SIMPLIFIÉE DU SAGE CHER AMONT
JUIN 2017

Guide de lecture simplifiée du SAGE Cher amont

Avec pour objectif de faciliter la compréhension et la prise en compte du SAGE Cher amont par l'ensemble des acteurs, la CLE vient de produire un guide d'aide à la lecture des dispositions et des règles composant cet outil de gestion de la ressource en eaux et des milieux aquatiques associés.

A partir d'une entrée par type d'acteur ou par entité hydrographique, accédez aux différentes fiches qui vous concernent directement.

La cellule d'animation reste toujours à votre disposition pour échanger sur ces éléments et travailler à la déclinaison opérationnelle du SAGE.

[Consulter le guide](#)

Identification des points d'eau visés par l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

La prévention de la qualité de l'eau contre les pollutions par les produits phytosanitaires constitue un enjeu majeur pour l'environnement et la santé publique.

L'arrêté ministériel de septembre 2006 interdisait l'application de ces produits près des points d'eau défini ainsi : « cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000e de l'Institut géographique national ».

L'arrêté ministériel du 4 mai dernier (JO du 7 mai), remplaçant l'arrêté de 2006, interdit l'application de produits phytosanitaires sur « les éléments du réseau hydrographiques », qui « comprennent notamment les points d'eau [...], bassins de rétention d'eaux pluviales, [...] les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts ».

Parmi ces éléments, les « points d'eau » à préserver des épandages phytosanitaires doivent dorénavant être définis par arrêté préfectoral dans les deux mois suivant la publication de l'arrêté, soit avant le 7 juillet 2017.

En application, la préfecture du Puy-de-Dôme vient de publier [un arrêté préfectoral](#).

[Consulter l'arrêté ministériel](#)



Un site partenarial sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC): ressources techniques et réseaux d'acteurs

La préservation de la qualité de la ressource en eau destinée à la production de l'eau potable est un enjeu environnemental et de santé publique.

Pour y répondre, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a créé un centre de ressources dédié dont l'objectif est de contribuer à améliorer l'efficacité des démarches locales de protection des captages.

Dans ce cadre, un site internet partenarial sur les AAC vient d'être mis en ligne avec pour objectifs : faciliter l'accès et la capitalisation des informations sur les caractéristiques des AAC, favoriser le partage d'expériences, mettre en réseau et fédérer les acteurs concernés, etc.

[Accéder au site](#)

Consultation sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin Loire-Bretagne a approuvé le 23 mars dernier son projet de Plan d'adaptation au changement climatique.

Ce projet est mis à la consultation des assemblées et du public du 1er mai au 31 octobre 2017.

Le projet final, enrichi par les témoignages et les expériences, sera soumis au comité de bassin au printemps 2018.

Transmettez vos exemples de démarches et vos propositions d'actions, en participant à la [consultation en ligne](#).

[Projet de Plan](#)



Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des ouvrages de protection

Avec un cadre d'intervention en restructuration, pour ce qui concerne à la fois l'organisation territoriale et celle de politiques publiques telles que la gestion de l'eau et des risques naturels associés, dans un contexte marqué de surcroît par de fortes incertitudes, ne serait-ce que pour ce qui concerne l'appréciation pour le bassin fluvial des impacts des changements climatiques en termes d'inondations comme de sécheresses, l'Etablissement public Loire a pris l'initiative de lancer en octobre 2015 une analyse d'opportunité et de faisabilité d'un PAIC pour les ouvrages de protection sur l'ensemble du bassin fluvial.

Les éléments concernant la vallée du Cher ont été présentés aux représentants des communautés de communes concernées le 11 mai dernier à Vierzon.

[Télécharger le rapport complet](#)
[Consulter le diaporama présenté le 11/05 à Vierzon.](#)

Divers bulletins d'informations à consulter

En ce début de période estivale, sont rappelés ci-dessus les liens vers les données relatives aux débits des cours d'eau et aux niveaux piézométriques des nappes souterraines :

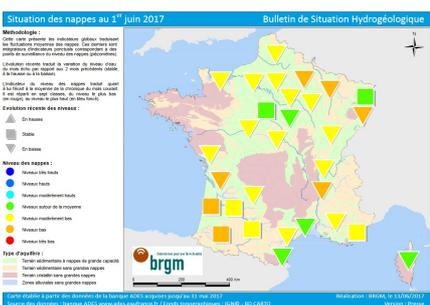
Bulletins hydrologiques :

- [au niveau national](#)
- [au niveau du bassin Loire-Bretagne](#)
- [en région Centre-Val de Loire](#)
- [en région Auvergne](#)

[Propluvia - Outil de gestion des arrêtés de restriction d'eau](#)

Informations liées aux nappes :

- [au niveau national](#)
- [en région Centre-Val de Loire](#)



- [en région Auvergne](#)



Lancement du Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative (CTG2Q) de l'eau dans le Cher

Le 9 juin 2017, était organisée, dans les locaux de la Chambre d'agriculture du Cher, une réunion de présentation de la démarche visant l'élaboration d'un CTG2Q sur les bassins versants du Cher et de l'Yèvre-Auron dans le département du Cher.

A cette occasion, les services de la Chambre d'agriculture, en tant que porteur de cette phase d'élaboration, ont rappelé le contexte, les objectifs, le calendrier et les modalités de gouvernance du projet.

Une trentaine de représentants de l'Agence de l'eau, du Département du Cher, des Commissions Locales de l'Eau, des organisations professionnelles agricoles, des consommateurs ou encore des syndicats d'aménagement et d'entretien des rivières étaient présents.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Centre-
Val de Loire

Nouvelle-
Aquitaine

Allier
le Département

CHER
Département 18

INDRE

INDRE

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

ETABLISSEMENT PUBLIC
LOIRE

[Désinscrivez-vous ici.](#)

Etablissement public Loire
2, Quai du Fort Alleaume, 45057 ORLEANS

